



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 08 avril 2025

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 08 avril 2025 à 20 heure 00.

Ordre du jour

Séance publique

Urbanisme - Environnement - Logement



1. *CM - 872 - Renouvellement CCATM - Approbation de la composition et du ROI*

Technique

2. *LC - 861 - Remplacement chaudières - Administration communale de Tellin - Approbation des conditions et du mode de passation*

Finance - Comptabilité

3. *AY - 653 Subventions clubs sportifs 2025 - Modification des règles d'octroi*

Personnel

5. *RM-311 Personnel communal - Fixation des conditions de recrutement et du jury pour la constitution d'une réserve de recrutement d'un agent pour l'entretien des bâtiments*

Intercommunales-Associations-Fabriques

6. *MR-185.5 C.P.A.S. - Modifications des statuts de l'Association Chapitre XII "Le Bilboquet" - Tutelle d'approbation*

PCDR

7. *SC - 879.21 - PCDR - Renouvellement de la CLDR*

Patrimoine

8. *AY - 506.32 - VOLVERT - 0069/03P0000 rue de Grupont 40, BURE*
9. *AY-Bornage 455m sur les Roches RESTEIGNE*

Séance à huis clos

Personnel

Fait à Tellin, le 28 mars 2025

Par le Collège Communal,

La Directrice générale ff

MARCHAL C.



La Bourgmestre ff

DEBATTY S.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Ceux-ci sont consultables auprès de la DG (tél : 0495 / 20 25 10) – En l'absence de Mme LAMOTTE, les conseillers communaux peuvent prendre contact avec Mme MARCHAL Catherine – 084/37.42.80 ou catherine.marchal@tellin.be